Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAPA OIA, veuillez visiter :
capaoia.fr/annales-sujets-et-corriges

SESSION 2026
Métropole - Antilles - Guyane - Réunion

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AGRICOLE - OPÉRATEUR EN INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES, OPTIONS CONDUITE DE MACHINES OU TRANSFORMATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES

ÉVALUATION DE LA CAPACITÉ GÉNÉRALE CG3 : INTERAGIR AVEC SON ENVIRONNEMENT SOCIAL

Coefficient : Aucun coefficient national de français **Durée : 120 minutes**

Matériel autorisé : **L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.**

Le sujet comporte **5 pages** numérotées de 1/5 à 5/5. Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉVALUATION : ATELIER PÉDAGOGIQUE AGROALIMENTAIRE, ÉTABLISSEMENT DE FORMATION

Le CAP agricole Opérateur en industries agroalimentaires est délivré par unités capitalisables. Il ne comporte pas d'épreuve nationale autonome de français dotée d'un coefficient et d'une durée réglementaires. Le présent sujet propose une évaluation de la capacité générale CG3 : adapter son langage et son comportement aux situations de communication et s'approprier les normes et cadres de référence d'un collectif.

À partir des documents du dossier, répondez aux questions dans l'ordre. La première partie vous demande de confronter les points de vue du corpus sans donner votre avis personnel. La seconde partie vous demande de défendre un point de vue argumenté. Soignez la construction des phrases, l'orthographe et la présentation.

PARTIE 1 : Synthèse des documents (10 points)

Comprendre et confronter des points de vue sur la communication au travail

À partir des documents DT 1 et DT 2, rédigez une synthèse organisée répondant à la question suivante : comment une équipe peut-elle concilier le respect des consignes communes et la prise de parole individuelle ? Votre texte doit présenter les idées principales des deux documents, les rapprocher ou les opposer de façon ordonnée et rester objectif. N'ajoutez pas d'idées personnelles. Vous pouvez utiliser le tableau du DR 1 pour préparer votre réponse. Rédigez ensuite votre synthèse sur votre copie.

1.1 (2 points) Pour chacun des deux documents, indiquez le point de vue défendu sur la communication au sein d'un collectif. Appuyez chaque réponse sur un élément précis du texte.

1.2 (2 points) Relevez une idée que les deux documents ont en commun et une différence importante entre leurs approches.

1.3 (6 points) Rédigez une synthèse organisée de 150 à 200 mots répondant à la question posée. Présentez les idées des documents sans les confondre et sans exprimer votre avis personnel.

PARTIE 2 : Écriture personnelle argumentée (10 points)

Exprimer un point de vue adapté à une situation de communication collective

Dans un atelier de production, une consigne commune permet de coordonner le travail et de respecter les règles d'hygiène et de sécurité. Cependant, un membre de l'équipe peut aussi remarquer un problème ou proposer une amélioration. Répondez à la question suivante : dans un collectif de travail, pourquoi est-il important de pouvoir exprimer un désaccord ou une proposition tout en respectant les règles communes ?

2.1 (8 points) Rédigez un texte argumenté de 180 à 250 mots. Présentez clairement votre réponse, développez au moins deux arguments et illustrez-les par des exemples tirés des documents, de votre expérience ou de vos connaissances.

2.2 (2 points) Relisez votre texte. Vérifiez que votre point de vue est identifiable, que vos arguments sont illustrés et que votre formulation est adaptée à une situation de communication professionnelle. Corrigez les erreurs que vous repérez.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : ÉCOUTER ET PARLER DANS UN COLLECTIF

Texte original rédigé pour ce dossier.

Dans une équipe, une consigne partagée donne à chacun un repère. Elle aide à organiser les tâches et à éviter les oublis. Mais suivre une consigne ne signifie pas renoncer à réfléchir. Une personne qui constate un risque ou une difficulté doit pouvoir le signaler. Pour que sa remarque soit entendue, elle gagne à décrire les faits avec précision, à expliquer leurs conséquences et à proposer une solution. Les autres membres de l'équipe peuvent alors poser des questions et confronter leurs observations. L'échange est utile lorsqu'il reste centré sur le travail et se déroule dans le respect des personnes. Une équipe qui sait écouter peut maintenir des règles communes tout en les réexaminant lorsque la situation l'exige.

DT 2 : LA RÈGLE COMMUNE ET LA RESPONSABILITÉ DE CHACUN

Texte original rédigé pour ce dossier.

Dans un lieu de travail, les règles ne sont pas de simples formalités : elles protègent les personnes et rendent possible une action coordonnée. Elles doivent être comprises et appliquées par tous, en particulier lorsque plusieurs opérations se succèdent. Pourtant, une règle ne répond pas toujours à toutes les situations concrètes. Si un salarié ou un stagiaire voit qu'une procédure est difficile à appliquer ou qu'un incident peut survenir, il ne devrait pas rester silencieux. Il peut demander une clarification à la personne responsable et exposer ce qu'il a observé. La décision de modifier une consigne appartient au cadre prévu par l'organisation, mais la remontée d'information relève de la responsabilité de chacun. La parole individuelle et la règle collective ne s'opposent donc pas nécessairement : elles peuvent contribuer ensemble à un travail plus sûr et mieux organisé.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Tableau préparatoire de confrontation des documents **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez les cases en notant des mots-clés ou de courtes formulations. Ce tableau est une aide à la préparation et ne remplace pas la synthèse rédigée sur votre copie.

Confronter les points de vue du corpus

Éléments à comparer	DT 1	DT 2
Rôle des règles communes	.....	.....
Quand et pourquoi prendre la parole	.....	.....
Conditions d'un échange utile	.....	.....
Idée commune ou différence à retenir	.....	.....

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.